

# VISIO - Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) TOO033CITIS

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -  
Synchrone

## Objectifs

- Maîtriser la réglementation applicable
- Savoir mettre en œuvre et sécuriser la procédure liée à la gestion d'imputabilité au service

## Public Visé

Gestionnaires ou responsables chargés de la gestion des absences liés au risque professionnel • Chargés de la prévention

## Pré Requis

Connaitre la réglementation en matière d'accident et maladie, de niveau débutant

## Objectifs pédagogiques

Maîtriser la réglementation applicable  
Savoir mettre en œuvre et sécuriser la procédure liée à la gestion d'imputabilité au service

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples concrets
- Échanges entre participants
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

### Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

## Parcours pédagogique

- **Références juridiques**
- **Définitions : accidents de service et de trajet et maladie contractée en service**
- **Procédure de déclarations à l'employeur (modalités et délais)**
- **Examen de la déclaration : instruction de la demande par l'employeur**
  - Délais et modalités d'instruction
  - Cas de saisine du conseil médical
  - Situation du fonctionnaire durant l'instruction de la demande
  - Décisions à prendre par l'employeur à l'issue de la période d'instruction
- **Gestion du CITIS**
  - Contenu de la protection (traitement et remboursement des frais)
  - Contrôle, expertises...
  - Fin du CITIS
- **Gestion des rechutes**
- **Gestion du CITIS du fonctionnaire en mobilité**
- **Gestion du CITIS en cas de la radiation des cadres**

## Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, juriste RH spécialiste de la protection sociale

Le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) a été créé par ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 et mis en application par 2 décrets : n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la fonction publique de l'État, et n° 2019-301 du 10 avril 2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la FPT  
Le CITIS ne concerne que les fonctionnaires affiliés au régime spécial de la retraite (CNRACL)

## Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

**Modalités d'évaluation :** Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
  - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

**Attestations de la formation :** Assiduité et Fin de formation

## Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

### Durée

**14.00** Heures  
2 Jours

### Effectif

De 4 à 14 Personnes

### Tarifs (net de taxes)

<b>Inter (Par personne) :</b>	<b>1 280.00</b>
<b>Inter Adhérent (Par personne) :</b>	<b>1 180.00</b>



### Contactez-nous !

**Gaëlle DUCHER**  
Responsable Ingénierie Formation

**Tél. : 0153391418**  
**Mail : gaelle.ducher@adiaj.org**